

13 juil 2007 -09:13

Ministre De Decker - Bilan coopération au développement 20/07/04-12/07/07

Armand De Decker Président du Sénat et Bourgmestre d'Uccle

Armand De Decker Président du Sénat et Bourgmestre d'Uccle

Bruxelles, le 12 juillet 2007. Armand De Decker a été élu Président du Sénat ce 12 juillet 2007. Il a en conséquence présenté ce jour sa démission de Ministre de la Coopération au Développement au Roi et au Premier Ministre. Armand De Decker avait déjà assumé la fonction de Président du Sénat de juillet 1999 à juillet 2004. N'étant plus empêché par sa fonction ministérielle incompatible avec une fonction mayorale, Armand De Decker exercera dès aujourd'hui, pleinement, sa fonction de Bourgmestre d'Uccle. Vous trouverez ci-dessous le bilan du Ministre Armand De Decker, Ministre de la Coopération au Développement du 20 juillet 2004 au 12 juillet 2007.

Bilan du Ministre Armand De Decker, Ministre de la Coopération au Développement du 20 juillet 2004 au 12 juillet 2007

Augmentation des moyens destinés à la Coopération au Développement

Les efforts du Ministre De Decker ont permis au Département de la Coopération au Développement d'augmenter son budget d'année en année. Ainsi, les dépenses de la Coopération belge sont passées de 702.237.000 euros en 2004 à 874.549.000 euros en 2005, ce qui représente une augmentation de 24,54 % en un an. Ceci est la plus importante augmentation réelle des moyens alloués à la Coopération belge, hors remises de dettes. Pour 2006, le montant du budget fédéral de la Coopération au Développement était de 901 millions €. Pour 2007 le budget initial a été fixé à 954 millions € soit une augmentation de 36% entre 2004 et 2007. Ce résultat témoigne de la volonté du gouvernement d'accroître les moyens de la Coopération au Développement puisque c'est ce secteur qui a connu sous la présente législature l'augmentation budgétaire la plus significative. Le Ministre Armand De Decker tient à rappeler que son action au quotidien vise à atteindre l'objectif des 0,7% en 2010. L'objectif prévu pour 2007 est de voir l'Aide Publique belge au développement atteindre les 0,55 % du RNB. Les efforts constants du Gouvernement en vue de répondre à nos obligations internationales en matière d'aide au développement font de la Belgique le 6e principal acteur du monde – proportionnellement à notre population - et le 10e principal bailleur de fonds en chiffres absolus.

Création du Service volontaire à la Coopération au développement

Initié par Armand De Decker et consacré par la Loi du 27 décembre 2005, le Service volontaire à la Coopération au Développement est entré en vigueur le 22 juin 2006. Ce service permet à de jeunes volontaires de participer à nos projets de coopération pour une période d'un an renouvelable deux fois. Plus de mille candidats se sont présentés aux premières épreuves de sélection, ce qui souligne le sentiment de solidarité Nord-Sud de notre jeunesse, et son intérêt pour l'action de la coopération au développement. Après avoir réussi les épreuves de sélection et suivi les cycles de formation, les 29 premiers volontaires sont partis dans le courant du mois de novembre 2006 pour nos pays partenaires. Une dizaine d'autres volontaires les rejoignent au début 2007 et une vingtaine est actuellement en stage pour partir sur le terrain le mois prochain.

Efficacité de l'aide belge au développement

Afin d'améliorer l'efficacité et la pertinence de notre coopération bilatérale, nous avons conclu un nouveau contrat de gestion entre l'Etat et la Coopération Technique Belge (CTB), l'agence chargée de l'exécution de nos projets bilatéraux. Mis en œuvre le 1er janvier 2007, ce troisième contrat de gestion a l'ambition de répondre aux défis d'une coopération au développement du XXIe siècle fondée sur une réelle appropriation des programmes par les pays que nous aidons. Dans le cycle de projet, il vise d'abord à mettre à la première place le pays partenaire. Ensuite il veut accélérer le processus de mise en œuvre en réduisant sensiblement les délais d'exécution (de 18 mois à 6 mois en moyenne) et renforcer l'efficacité de notre coopération. Enfin il met en œuvre des modes de management, notamment financiers, conformes aux standards en vigueur et veut responsabiliser l'ensemble des acteurs de la coopération belge.

Réforme du cofinancement des ONG

La réforme du cofinancement des ONG a été menée en étroite concertation avec le secteur des ONG. Cette réforme était l'une des tâches que le Gouvernement s'était

engagé à mener au cours de cette législature, afin de mettre en œuvre, en accord avec les ONG, un système de cofinancement plus flexible, dont les procédures administratives seront allégées et simplifiées, tout en maintenant un mécanisme de contrôle efficace. Les projets et les programmes des ONG de développement agréées sont financés à hauteur de 80% par le budget de la Coopération belge.

Bonne gouvernance Lors d'une conférence internationale sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption organisée à Bruxelles en mars 2007, le Ministre De Decker a lancé un appel à une véritable « révolution culturelle » en termes de gouvernance. Le concept de solidarité, le plus beau qui soit, surtout au sein d'une société défavorisée, ne peut aboutir à des dérives qui institutionnalisent un clientélisme plus ou moins large, au profit des groupes sociaux, politiques, ethniques ou régionaux proches des gouvernants. C'est ce clientélisme là, difficile à combattre car lié à des convictions culturelles, qui est une des principales sources de corruption et de mauvaise gouvernance en Afrique.

Le Ministre De Decker est persuadé que la bonne gouvernance est la condition du développement mais partage l'avis de la Commission Européenne qui la définit comme un processus que les pays bailleurs doivent encourager et accompagner car il ne peut être qu'évolutif.

Pacification et démocratisation de la République Démocratique du Congo L'avènement de la Troisième République Démocratique du Congo, symbolisée par l'élection au suffrage universel du Président de la République et du Parlement, est la plus éclatante réussite diplomatique de la Belgique du dernier quart de siècle. Si le mérite du succès du processus électoral revient d'abord au peuple congolais, cette réussite ne fut rendue possible que par la détermination des deux gouvernements Verhofstadt de placer le Congo en tête de ses priorités internationales et de son obstination à convaincre la communauté internationale d'en faire autant. Dès le lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, les premières mesures d'un Plan d'Urgence, d'un montant total de 25 millions d'euros sont entrées en vigueur. Ce Plan d'Urgence a pour objectif politique de montrer à la population congolaise, et dans les meilleurs délais, les dividendes de la paix et du processus démocratique. Suite au processus de démocratisation, l'aide belge au Congo a été considérablement augmentée, passant de 79 millions d'euros à 109 millions d'euros.

En mars 2007, le Ministre Armand De Decker a relancé la coopération structurelle entre la Belgique et la RDC en signant le premier accord belgo-congolais depuis 1990. Le Programme Indicatif de Coopération pour les années 2008-2010 prévoit 195 millions d'euros de coopération gouvernementale pour la période 2008-2010, pour les secteurs de l'éducation, de la santé, des infrastructures de base, de l'agriculture, et de la bonne gouvernance, avec pour objectif l'amélioration durable des conditions de vie des populations congolaises.

Priorité à l'Afrique des Grands Lacs Outre la RDC, la Belgique a consolidé sa coopération avec le Rwanda et le Burundi. Au Burundi, la Belgique a été le premier bailleur de fonds à reprendre sa coopération pour participer à la reconstruction du pays après la réussite du processus de démocratisation qui a mis fin à plus de dix années de guerre civile.

Actions en faveur des pays qui sortent de crises ou de guerre Au-delà de la RDC, du Rwanda et du Burundi, d'autres pays du monde sont ou sortent de crises. Devant l'ampleur des destructions et des drames humains qu'a connus le Liban en 2006, la Belgique a consacré près de 5.500.000 euros à l'aide à la population libanaise et à la reconstruction du pays. La Belgique est également active en Afghanistan et finance l'action d'organisations internationales et des projets d'ONG qui visent au-delà de la présence militaire de l'OTAN, à améliorer la vie quotidienne des populations.

Au regard des besoins de la population, la Belgique s'est engagée à mobiliser des moyens conséquents pour la période 2006 à 2010. La contribution belge s'orientera plus particulièrement vers les secteurs clefs, que sont la promotion de la femme, les droits de l'enfant, le renforcement de la bonne gouvernance et la lutte contre la drogue.

Lien entre migration et développement Notre première responsabilité consiste à aider nos partenaires du Sud à donner à leur population, et surtout à leur jeunesse, un avenir digne dans leur propre pays. La Belgique a organisé en janvier 2006 la première Conférence paneuropéenne sur cette thématique et en mars la conférence internationale de Bruxelles « Migration et Développement » honorée de la présence de sa Majesté le Roi. Ces deux conférences s'inscrivent dans une réflexion internationale jalonnée d'autres rencontres internationales, telle la Conférence de Rabat en juillet dernier et le Dialogue de Haut niveau que l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu en septembre. Le rôle de notre pays a été reconnu, puisque la Belgique a organisé en juillet 2007 le premier Forum Global sur la migration et

ledéveloppement. En outre la Coopération belge et l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM), ont développé le programme MIDA qui a pour objectif d'impliquer les migrants dans des programmes de développement dans leurs pays d'origine. Lutte contre le SIDA De 2005 à 2007, la contribution belge au Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA est passée de cinq à dix millions d'euros par an. Par ailleurs, le Ministre Armand De Decker a décidé d'allouer un million d'euros par an à la recherche sur les microbicides, qui sont de nouveaux moyens de prévention contre la maladie du SIDA. Ce financement complémentaire s'ajoute au financement par la Coopération belge de la lutte internationale contre le VIH SIDA à laquelle la Belgique consacre 25 millions d'euros par an, soit plus de 2,5 % de son aide publique au développement. Protection des forêts de la République Démocratique du Congo A l'instar de la lutte contre les grandes pandémies qui est une priorité internationale, puisque ces pandémies affectent la sécurité des états, la disparition de la forêt africaine serait une catastrophe écologique, à l'échelle mondiale. La conservation de l'environnement et de sa biodiversité constitue donc bien naturellement une des priorités de la coopération au développement de la Belgique ainsi que de notre politique scientifique fédérale. A l'initiative du Ministre Armand De Decker, une "Conférence Internationale sur la gestion durable des forêts en République Démocratique du Congo" a réuni à Bruxelles en février 2007 des décideurs politiques, des scientifiques, des représentants du secteur privé, des organisations non gouvernementales, avec comme objectif de sensibiliser et de mobiliser davantage les partenaires belges, congolais et internationaux pour une gestion durable de la forêt. A l'issue de cette conférence, le Ministre De Decker et le Ministre congolais de l'environnement ont présenté les conclusions de la Conférence internationale sous forme de "Déclaration de Bruxelles". Deux fonds fiduciaires ont été créés l'un consacré au financement des Concessions de conservation, l'autre au financement des initiatives de protection de la nature ; la Belgique a décidé d'y contribuer à hauteur d'un million d'euros. Conclusion Le Ministre De Decker a, par son action, veillé à consolider et à renforcer l'efficacité de l'aide belge au développement. C'est sous son impulsion et avec le soutien du Gouvernement et du Premier Ministre Verhofstadt en particulier que le budget belge de la coopération au développement a connu la plus grande augmentation de son histoire (+ 36% en 3 ans). C'est lui qui a créé le service volontaire à la coopération au développement qui connaît un grand succès et qui contribue à renforcer la sensibilisation de l'opinion publique quant aux enjeux du développement. Enfin, comme le prévoyait la déclaration gouvernementale, il a veillé à renforcer notre action dans la région des Grands Lacs, à laquelle l'histoire nous lie de manière particulière, et dont les populations ont particulièrement souffert au cours des deux dernières décennies.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be